AGRICORP™

Rapport annuel 2002 – 2003

perspectives d'avenir

This report is available in English.

104-03779/

Table des matières

Table des matières 1

AGRICORP en bref 2

Mot du président 4

Message du chef de la direction générale 5

Gouvernance d'entreprise 6

Impressions de la direction. 10

Aperçu des programmes et des services 16

Produits adaptés à une industrie en évolution. 18

Faits saillants des finances 20

Responsabilité de communiquer l'information financière 21

Rapport du vérificateur 22

États financiers d'AGRICORP 23

Notes afférentes aux états financiers 28

Conseil d'administration 36

Personnel 36

AGRICORP en bref

AGRICORP est une agence du gouvernement de l'Ontario, chargée de fournir des produits et des services gouvernementaux et non gouvernementaux prioritaires qui aident l'industrie agro-alimentaire ontarienne dans la gestion des risques. Depuis sa création, AGRICORP contribue à la prospérité des producteurs. L'excellence de son service à la clientèle et ses méthodes fiables et économiques ont acquis à AGRICORP la réputation d'agent de choix pour la prestation des services.

Notre ligne de produits actuelle compte notamment la conception et l'exécution du Programme Canada-Ontario d'assurance-récolte, ainsi que l'exécution du Programme d'assurance du revenu de marché, du programme d'éradication du virus de la sharka, du Programme de protection financière des producteurs de céréales et du Programme d'inscription des entreprises agricoles. AGRICORP offre un service à la clientèle exceptionnel à plus de 24 000 producteurs inscrits aux programmes de protection du

revenu et à plus de 49 000 producteurs participant au Programme d'inscription des entreprises agricoles. La société a été reconnue à l'échelle nationale et internationale pour la mise au point et la prestation rentable de produits innovateurs de gestion des risques.

AGRICORP a établi des partenariats dans l'ensemble de l'industrie agro-alimentaire, tant à l'échelon primaire des producteurs qu'à chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement. Mettant à profit son infrastructure unique et économique de même que son expertise dans la prestation de programmes multiples, AGRICORP a ajouté des services de vérification à sa gamme de produits. Répondant au besoin en services indépendants et fiables d'évaluation de la qualité des produits agricoles en Ontario, AGRICORP est à même de fournir des services efficaces de vérification à l'industrie agro-alimentaire.

AGRICORP continuera d'exploiter les possibilités que lui offrent ses partenariats et ses alliances pour veiller à ce que les produits et services pertinents soient disponibles pour répondre aux besoins de plus en plus sophistiqués de l'industrie agro-alimentaire.

Mot du président

Le président du conseil d'administration, Philip Andrewes

Depuis sa constitution en organisme de la Couronne, il y a six ans, AGRICORP fait preuve d'excellence dans l'exécution des programmes et de souplesse dans l'élaboration de nouveaux produits et elle accorde une attention renouvelée au service à la clientèle.

Notre succès réside dans la liaison des bons ingrédients. Les activités se déroulant selon le calendrier établi et la croissance commençant à stimuler l'entreprise, le conseil d'administration a jugé important de conserver une approche proactive et de ne pas se reposer sur ses lauriers. Il semblait opportun d'examiner notre cadre stratégique et de nous assurer qu' AGRICORP est prête à affronter l'avenir.

Notre nouveau modèle de gouvernance des politiques permet au conseil d'administration d'être plus stratégique tout en conservant l'assurance que le rôle de supervision sera bien tenu. Afin de mieux adapter les ressources du conseil d'administration aux objectifs prioritaires, nous avons créé le Comité de l'élaboration des produits, qui nous permettra de définir les nouveaux débouchés à exploiter en priorité.

Avant tout, nous continuerons à gérer les besoins en évolution de nos clients. En ce début du nouveau millénaire, les agriculteurs font partie intégrante du réseau de production et de distribution alimentaires. Ce phénomène incite et oblige AGRICORP à faire preuve de créativité dans la conception et l'offre de produits qui rehaussent le professionnalisme des agriculteurs et renforcent leurs entreprises.

Notre plan stratégique triennal s'articule autour de la gestion des risques de l'entreprise, de la vérification et des services connexes à valeur ajoutée. Malgré quelque incertitude en ce qui concerne la teneur exacte du nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture, nous croyons que nos activités de base tiendront compte des priorités clés définies dans les cinq composantes fondamentales de cette politique.

En ce qui concerne l'assurance-production, nous examinerons le potentiel des nouveaux produits tels que le régime d'indemnisation axé sur les pluies pour le fourrage, une innovation qui a reçu un très bon accueil des producteurs de l'Ontario et qui a été reconnue pour son succès à l'échelle internationale. Citons également, à titre d'exemples, l'examen des besoins des cultures horticoles et des variétés spécialisées, ainsi que la collaboration avec divers intervenants à une étude nationale de faisabilité sur l'assurance-production pour le bétail.

D'autres projets motivants auxquels nous travaillons actuellement touchent le domaine des services de vérification. L'industrie, manifestement, a reconnu la nécessité de rassurer le marché sur l'intégrité et la salubrité des systèmes de production alimentaire. Cette année, AGRICORP a réalisé d'importants progrès dans l'élaboration de produits de traçabilité afin d'atteindre cet objectif.

Enfin, l'un des éléments finals du succès continu d' AGRICORP est l'engagement permanent aux termes duquel cette société poursuit une collaboration efficace avec tous les acteurs clés. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'industrie agro-alimentaire ontarienne et d'autres professionnels de l'industrie pour relever les défis à venir.

Je tiens à remercier le conseil d'administration de son dévouement, de son engagement et de son soutien. Je profite également de cette occasion pour souligner les efforts de l'excellent personnel d' AGRICORP.

Message du chef de la direction générale

J'ai eu la chance d'entreprendre ma tâche au sein d'AGRICORP au moment où le conseil d'administration entamait un processus qui lui permettrait de renouveler son objectif stratégique. C'était le moyen par excellence de m'assurer que nous évoluions sur des bases solides.

L'orientation du conseil était claire : entreprendre des activités équilibrées; faire en sorte qu'AGRICORP soit en mesure d'exécuter le volet du Cadre stratégique pour l'agriculture concernant la gestion des risques de l'entreprise, y compris l'assurance-récolte améliorée, et nous concentrer davantage sur les services de vérification.

Au cours de l'hiver, le personnel a travaillé avec le George Morris Centre et Jayeff Partners pour mener une étude approfondie de notre cadre d'activités interne et externe, afin de veiller à ce que nos orientations stratégiques soient focalisées et réalistes. Puis, avec la participation de l'ensemble du personnel d'AGRICORP, nous avons dressé un plan d'activités qui nous permettra de procéder dans l'ordre des choses en exerçant des activités équilibrées et en misant sur les succès à notre actif.

Cette année est la quatrième de l'histoire ontarienne de l'assurance-récolte pour le nombre de réclamations que nous avons traitées et nous avons octroyé 72 millions de dollars en financement provisoire à l'échelle de la province puis exécuté le programme d'éradication de éradication du virus de la sharka. Ainsi, AGRICORP a fait ses preuves en tant que fournisseur de produits et de services qui contribuent au bien-être des producteurs de la province.

Je suis heureux de souligner que notre sondage annuel sur la satisfaction des clients révèle une fois de plus que notre clientèle reçoit un service exceptionnel. L'an dernier, nous avons travaillé avec le conseil d'administration pour concevoir et mettre en oeuvre un nouveau processus de règlement des différents avec les clients, qui a réduit de six mois à cinq semaines le temps moyen nécessaire pour régler un litige. Grâce à la technologie, comme GIS (Geographical Information Systems), le personnel a accès à des informations qui accélèrent les décisions relatives aux nouveaux contrats et au règlement des sinistres. Il y a quatre ans, il fallait compter en moyenne 40 jours ouvrables pour le versement d'une indemnité. L'an dernier, pour la plupart des réclamations, un chèque était mis à la poste dans les 11 jours ouvrables.

Cette année, nous avons apporté au moins une trentaine d'améliorations aux régimes d'assurance-récolte afin qu'ils continuent à répondre aux besoins des agriculteurs. Par exemple, on a instauré le nouveau facteur de qualité pour remédier au problème du soya vert, qui a été lourd de conséquences pour les producteurs en 2002. Notre stratégie de gestion des risques, y compris l'achat d'une réassurance privée, assure l'équilibre financier de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario et une stabilité du prix des produits bien meilleure que par le passé.

Nous sommes très enthousiastes devant les perspectives d'avenir. Nous avons entrepris un certain nombre de projets pilotes ciblés qui définiront plus clairement la marche à suivre pour élaborer des produits à valeur ajoutée et aider nos clients à répondre aux besoins particuliers de leur marché. Les services de vérification tels que la traçabilité et la gestion de l'information sont les plus grandes priorités de l'industrie agro-alimentaire et, à notre avis, AGRICORP peut jouer un rôle important dans la prestation de services indépendants et efficaces. Nous croyons également être prêts à relever les autres défis qui découleront du Cadre stratégique pour l'agriculture et que notre plan d'activités comporte un itinéraire audacieux mais réaliste qui nous permettra d'aller de l'avant.

L'excellente qualité et le dévouement du personnel d'AGRICORP continuent de m'impressionner et je tiens à exprimer toute ma gratitude à la haute direction pour son soutien et pour l'occasion qu'elle m'a donnée de faire partie d'une équipe de ce calibre. Je remercie également le conseil d'administration de son leadership et de son appui et, tout spécialement, le président, Philip Andrewes, qui m'a guidé tout au long de ma première année à ce poste.

Le chef de la direction générale, Randy Jackiw

Gouvernance d'entreprise

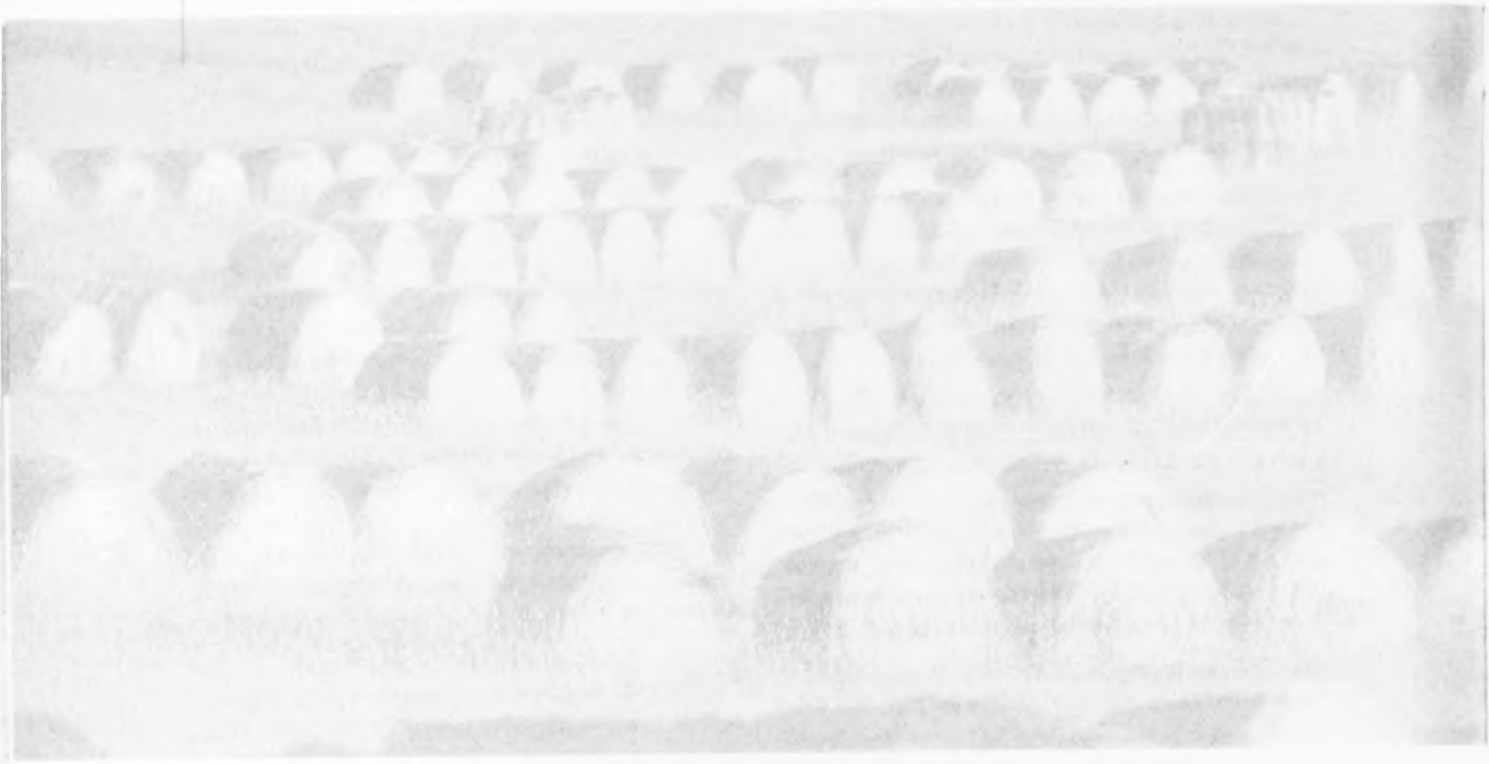

Notre vision

Fournir des produits de gestion des risques en agriculture, de certification et de vérification qui accroissent la rentabilité pour nos clients.

Notre mission

Notre mission est d'assurer une prestation et une mise en marché exceptionnelles de services d'assurance-récolte, de certification, de vérification et d'autres produits de gestion des risques en agriculture.

Conseil d'administration d'AGRICORP

Le conseil d'administration d'AGRICORP se compose d'au moins cinq directeurs ou directrices, dont le vice-président et le président. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario fait des recommandations au Conseil des ministres en ce qui concerne les personnes à nommer au conseil. Le lieutenant-gouverneur en conseil désigne les membres du conseil; il nomme l'un des membres à la présidence et un ou plusieurs membres à la vice-présidence. Les directeurs et l'administration sont indépendants et le conseil utilise les politiques et les processus en place pour s'acquitter de ses responsabilités administratives.

Gouvernance d'entreprise

Au cours de la dernière année, le conseil a consacré passablement d'énergie à structurer le modèle d'administration, à assurer la formation des directeurs et à examiner les politiques administratives, le code de déontologie des directeurs ainsi que les rôles et la structure de ses comités.

Mandat du conseil

Le conseil d'administration a le mandat suivant :

- définir les questions de politiques stratégiques pour AGRICORP;
- prendre des décisions stratégiques;
- assurer la bonne mise en oeuvre des politiques et des rapports;
- embaucher le chef de la direction général et gérer les relations avec ce dernier;
- assurer la liaison avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario;
- surveiller et évaluer le rendement du conseil par rapport à sa vision et à sa mission.

Style de gouvernance

Le conseil d'administration d'AGRICORP privilégiera :

- une vision axée davantage sur l'extérieur que sur les préoccupations internes;
- l'encouragement de divers points de vue;
- un leadership stratégique plutôt que le détail administratif;
- une distinction nette du rôle du conseil et de celui du président-directeur général;
- les décisions collectives plutôt qu'individuelles;
- l'avenir plutôt que le passé ou le présent;
- une attitude proactive et résolue.

Code de déontologie des membres du conseil d'administration

Le conseil s'engage comme ses membres à observer un code de déontologie et à exercer ses activités de manière professionnelle et légitime, notamment à

Gouvernance d'entreprise

utiliser adéquatement de son pouvoir et à observer le décorum dans l'exercice de leurs fonctions de directeurs. À cet égard :

- les directeurs doivent faire preuve d'une loyauté non conflictuelle envers les intérêts des parties concernées. Cette obligation prime toute loyauté conflictuelle à des groupes de revendication, à des groupes d'intérêts ou à des proches collaborateurs. Elle passe également avant l'intérêt personnel de tout directeur agissant en tant que consommateur de services dispensés par AGRICORP;
- les directeurs doivent éviter tout conflit d'intérêt à l'égard de leur responsabilité fiduciaire;
- les directeurs ne doivent pas tenter d'exercer leur pouvoir individuel sur l'organisation sauf dans les circonstances explicitement énoncées dans les politiques du conseil;
- les directeurs observeront la confidentialité qu'imposent les questions délicates.

Comités du conseil d'administration

Les comités du conseil, le cas échéant, seront désignés pour renforcer le rôle du conseil, mais jamais de façon à gêner ce dernier dans la délégation de certaines tâches au chef de la direction générale.

À l'heure actuelle, le conseil d' AGRICORP est doté de quatre comités :

- le Comité de l'assurance-récolte;
- le Comité de l'élaboration des produits;
- le Comité de direction, de finances et de vérification;
- le Comité consultatif des appels en matière du revenu de marché

Le conseil évaluera au moins une fois l'an l'efficacité du conseil et de ses comités.

Formation des directeurs

Tous les directeurs recevront une formation afin de les aider à assumer adéquatement leur rôle, ainsi qu'une orientation pour leur permettre de mieux comprendre les activités d'AGRICORP, leurs tâches au sein de l'organisme et leur obligation de superviser AGRICORP en tant qu'entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario. Le président et le chef de la direction général dresseront un plan de formation annuel à l'intention des directeurs.

Processus de planification stratégique

Le conseil d'administration d'AGRICORP examine annuellement la vision et la mission de l'organisation et participe à son processus de planification stratégique. Pour 2003-2004, le conseil a approuvé un plan d'activités triennal comportant quatre objectifs stratégiques :

1 **Activités équilibrées** : jeter des bases solides sur lesquelles créer de nouveaux débouchés en renforçant nos relations avec les intervenants et en raffermissant nos procédures internes.

2 **Amélioration continue** : améliorer continuellement notre façon de planifier, de perfectionner les produits existants et d'en élaborer de nouveaux afin d'assurer l'intégrité et la qualité inégalées de ces produits.

3 **Communication efficace** : en nous engageant dans un dialogue ouvert avec nos clients internes et externes, nous veillerons à demeurer sensibles à leurs besoins immédiats et à long terme.

4 **Apprentissage** : nous ferons le nécessaire pour faire de l'agence un milieu d'apprentissage qui encourage l'innovation et le rendement supérieur par le développement et l'amélioration des compétences et par l'adoption de la technologie.

Le personnel d' AGRICORP a établi des cibles de rendement concrètes pour que nous puissions atteindre chacun de ces objectifs stratégiques.

Relation avec le gouvernement

AGRICORP est une société de la Couronne de l'Ontario, constituée en vertu de la Loi de 1996 sur AgriCorp et classée entreprise opérationnelle en vertu de la Loi sur les organismes de la Couronne. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario fournit une orientation stratégique au président et approuve le plan d'activités annuel d'AGRICORP.

Les décisions concernant les activités d'AGRICORP doivent être prises de manière indépendante et impartiale et ses activités sont menées sans lien de dépendance avec le gouvernement. En tant qu'organisme gouvernemental, AGRICORP se conduit d'une manière professionnelle et observe les principes de gestion approuvés, notamment la déontologie, l'obligation de rendre des comptes, l'utilisation prudente des deniers publics et un service de haute qualité. AGRICORP est comptable au public de ses actions et reçoit la supervision des vérificateurs provincial et fédéral. Un bon nombre des programmes exécutés par AGRICORP sont financés par les gouvernements provincial et fédéral ou par ces deux ordres de gouvernement.

Impressions de la direction

« John Good, expert en sinistres d'AGRICORP, au champ en compagnie d'un client. »

AGRICORP veut assurer la pérennité et la rentabilité de l'agriculture. Nos clients comptent des agriculteurs, des groupements agricoles, l'agrinégoce, ainsi que les gouvernements fédéral et provincial, qui offrent des services aux agriculteurs. L'année 2002 nous a essentiellement permis d'exploiter quelques principes de base : fournir un excellent service à la clientèle; maintenir l'intégrité de nos programmes et assurer la pertinence des produits que nous offrons à l'industrie agro-alimentaire. Nous soulignerons dans la présente partie quelques-uns des succès de 2002 qui illustrent notre détermination à faire de ce secteur intéressant et diversifié une industrie à valeur ajoutée.

Service à la clientèle

Nous sommes fiers des réalisations d'AGRICORP sur le plan du service à la clientèle. Selon la rétro-action obtenue lors de notre sondage annuel sur la satisfaction des clients, ceux-ci sont plus heureux que jamais du service qu'ils reçoivent. Les clients peuvent communiquer avec nous :

- en appelant sans frais notre Centre de services à la clientèle, qui offre le soutien efficace d'un personnel réceptif et bien renseigné;
- en recevant la visite personnelle de l'un de nos employés régionaux;
- en bavardant avec nous lors des salons professionnels, des réunions régionales et des événements organisés dans l'industrie;

- en visitant notre site Web, où les clients peuvent télécharger des renseignements à jour sur l'assurance-récolte et d'autres programmes de protection du revenu.

Quelque moyen que les clients choisissent pour communiquer avec nous, notre personnel applique les connaissances spécifiques à chaque culture et une compréhension approfondie des conditions locales à la gestion des enjeux pour l'ensemble des régions rurales de l'Ontario.

Résultats

AGRICORP est un fournisseur de produits et de services à valeur ajoutée qui s'est avéré rentable pour l'industrie agro-alimentaire. Voici quelques faits saillants du dernier exercice :

- Le programme d'assurance-récolte a assuré plus de 4 millions d'acres en 2002, une augmentation de 6,4 % par rapport à 2001. Au cours de ce qui a été une autre campagne agricole difficile pour de nombreux agriculteurs, AGRICORP a examiné, vérifié et réglé quelque 16 000 réclamations totalisant plus de 143 millions de dollars. En 2002, malgré ce volume élevé, nous avons raccourci de 50 % par rapport à l'exercice précédent le délai nécessaire au versement des indemnités, cette procédure ayant été exécutée la plupart du temps dans les 11 jours ouvrables.
- AGRICORP a su appliquer rapidement une recommandation reçue d'un comité international de scientifiques pour accroître de plus de 25 % le nombre d'échantillons de feuilles prélevés aux fins du programme d'éradication du virus de la sharka. AGRICORP exécute ce programme en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario.
- Dans le cadre du Programme ontarien de financement de transition, AGRICORP a versé 72 millions de dollars aux agriculteurs au nom du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Nous avons également transféré des fonds dans le cadre du Programme d'assurance du revenu de marché. Pour ces deux programmes, AGRICORP a fourni un moyen de façon compétente et efficace de mettre rapidement à la disposition des agriculteurs l'argent dont ils ont besoin.
- AGRICORP a réduit le délai et les coûts de transaction du Programme d'inscription des entreprises agricoles en donnant aux producteurs la possibilité de s'inscrire et de payer en ligne. L'utilisation d'Internet par les participants à ce programme s'est accrue de 77 % par rapport à 2001, alors que le coût total d'exécution du programme a diminué de 7 %. Nous continuerons à examiner les options souples que nos clients peuvent selon ce qui leur convient le mieux.

Aucune de ces réalisations n'aurait été possible sans le soutien d'une infrastructure solide et souple. Notre personnel dévoué et compétent emploie une technologie et des procédures sophistiquées pour favoriser le succès et la croissance continue de notre entreprise. Nous travaillons avec notre personnel pour tenir leurs compétences à jour et pour veiller à ce qu' AGRICORP produise des résultats constants.

Nos produits et nos services ont procuré sécurité et tranquillité d'esprit aux clients pendant une année qui une fois de plus a mis à rude épreuve l'agriculture en Ontario. Les résultats obtenus en 2002 nous ont placés dans une situation qui nous permettra de continuer à offrir à nos clients des produits et des services opportuns, fiables et pertinents.

Impressions de la direction

Intégrité des produits et des services

L'industrie agro-alimentaire et le gouvernement s'attendent tous deux à ce que les programmes et les procédures d'AGRICORP soient d'une intégrité absolue. Nous prenons cette responsabilité très au sérieux. Comme on s'y attend en principe, la plupart des participants à nos programmes démontrent une intégrité exceptionnelle. Cela dit, nous avons tout de même mis en place plusieurs mesures de vérification pour assurer l'intégrité des programmes, notamment :

- une technologie de pointe rehausse de beaucoup notre capacité à maintenir l'intégrité de bon nombre de nos programmes. Des outils tels que le GIS (Geographical Information Systems) permettent au personnel d'analyser des données d'un angle spatial et visuel, augmentant ainsi la précision et l'efficacité de la sélection des risques et de la vérification. Par exemple, la technologie GIS nous permet de reconnaître aisément d'importantes différences dans les récoltes et de cibler les anomalies aux fins de vérification.

« Nous sommes très enthousiastes devant les perspectives d'avenir. Nous avons lancé un certain nombre de produits ciblés à titre d'essai, ce qui nous permettra de définir plus clairement la marche à suivre pour aider nos clients à répondre aux besoins spécifiques de leur marché. »

- La vérification de l'information pour les programmes d'assurance-récolte et d'assurance du revenu de marché est cruciale pour surveiller l'intégrité de ces programmes. La technologie a augmenté l'efficacité de nos procédures de vérification.

- L'intégrité de notre système d'information est préservée par des tests d'assurance de la qualité continus et rigoureux qui permettent de vérifier l'exactitude des renseignements.

- Un nouveau système financier a été instauré en 2002 afin de consigner et de suivre notre performance financière. Ce système améliore les contrôles internes que nous employons pour protéger l'actif et assurer la prestation rentable des programmes et des services. Il améliore également notre capacité de présenter et d'analyser l'information financière. Nous continuerons à déployer des efforts particuliers pour comprendre les coûts afin d'assurer une utilisation prudente du Trésor public.

Produits pertinents

AGRICORP a renouvelé son intérêt pour l'élaboration stratégique de produits et de services nouveaux et améliorés en créant le Comité de l'élaboration des produits. Relevant du conseil d'administration d'AGRICORP, ce comité doit s'assurer que l'on consacre suffisamment de temps et de ressources à l'élaboration des produits. Nous avons également adopté une approche disciplinée pour l'établissement des priorités.

En 2002, nous avons apporté au moins une trentaine d'améliorations aux régimes d'assurance-récolte afin que ces produits de base continuent à répondre aux besoins des producteurs, entre autres :

- consciente des difficultés uniques des producteurs de blé d'automne dans les régions du Nord de la province, AGRICORP a étendu le plan au Nord de l'Ontario;

- à la suite de la catastrophe qui a secoué les producteurs de soya de l'ensemble de la province en 2002, AGRICORP a élaboré pour le soya vert un facteur de qualité à mettre en oeuvre en 2003 afin d'améliorer le plan de récolte actuel;

- nous avons continué d'innover dans les produits destinés à l'industrie agro-alimentaire en élargissant le régime d'indemnisation axé sur les pluies pour le fourrage, premier programme canadien à base météorologique. AGRICORP a été reconnue à

l'échelle mondiale pour la conception et la mise en oeuvre de ce plan.

Nous sommes très enthousiastes devant les perspectives d'avenir. Nous avons lancé un certain nombre de produits ciblés à titre d'essai, ce qui nous permettra de définir de manière plus précise la marche à suivre pour aider nos clients à répondre aux besoins particuliers de leur marché. Les services de vérification, y compris la traçabilité et la gestion de l'information, sont une grande priorité pour l'industrie agro-alimentaire et nous pensons qu'AGRICORP peut jouer un rôle important en tant que fournisseur de services indépendant et efficace. AGRICORP analyse continuellement le marché pour y trouver son créneau et établit des partenariats afin de mettre à l'essai des services de vérification assurant une évaluation fiable de la qualité des produits agricoles en Ontario.

Gestion des risques

En sa qualité de fournisseur d'assurance-récolte, AGRICORP comprend l'importance de la gestion des risques. Nous appliquons le même principe à la protection de la Caisse d'assurance-récolte, de notre infrastructure et de notre personnel. Voici quelques stratégies dans lesquelles nous avons investi au cours du dernier exercice :

Notre stratégie de gestion des risques continue d'inclure l'achat d'une réassurance privée. Malgré une nouvelle année difficile pour les producteurs, il n'y a pas eu de sinistres en réassurance en 2002. Cependant, un programme de réassurance procure plusieurs avantages à long terme. Outre la protection de la Caisse d'assurance-récolte, la réassurance aide à stabiliser les primes et à maintenir des taux abordables. Elle protège également le gouvernement de l'Ontario contre les risques financiers inutiles.

Ces deux dernières années, AGRICORP a pris des mesures pour veiller à ce que nous puissions continuer

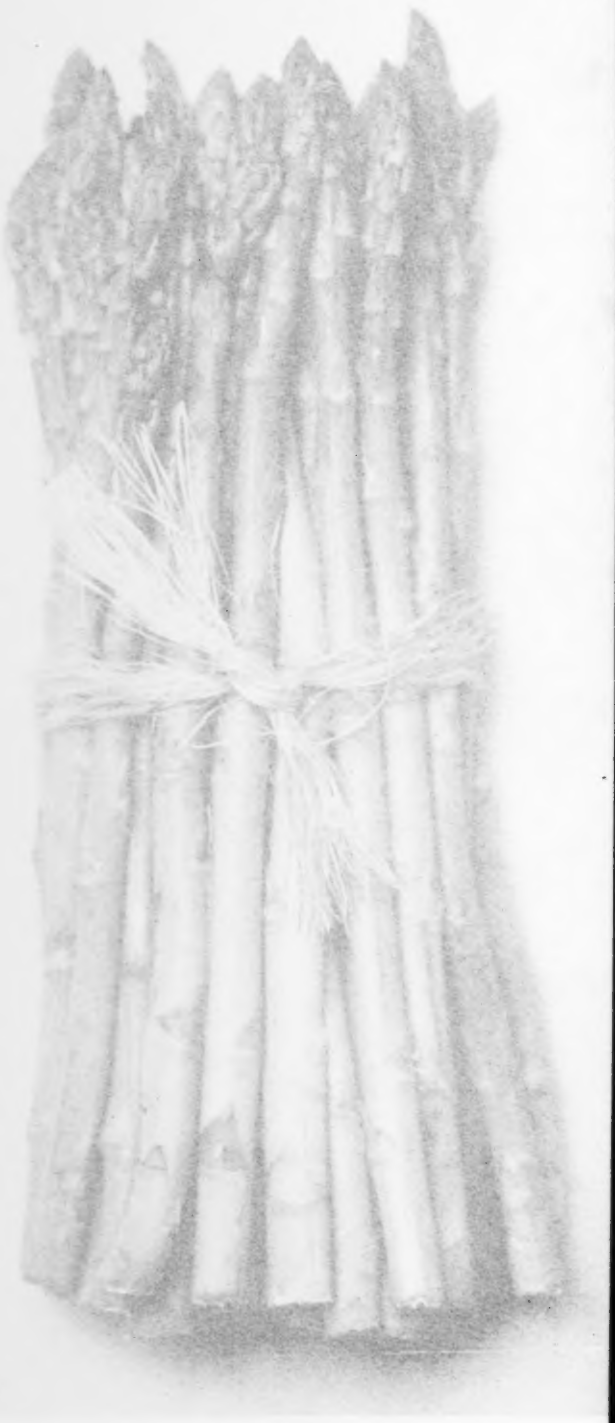

Impressions de la direction

à dispenser nos services en cas de catastrophe. Des plans d'urgence ont été élaborés afin de pouvoir reproduire notre cadre d'activités dans un lieu physique distinct, y compris le matériel, les logiciels et les éléments de données, si une catastrophe survenait. En pareil cas, nous serions préparés pour servir nos clients comme à l'ordinaire.

Notre comité mixte de santé et de sécurité sensibilise les employés aux risques pour la santé et à la sécurité dans notre environnement et fournit des renseignements sur les questions de sécurité qui concernent leur travail et leur vie privée.

Compréhension des besoins des clients

Nous nous efforçons d'élaborer et de maintenir des relations solides et productives avec les groupes agricoles et leurs clients. En 2002, AGRICORP a rencontré des groupes de producteurs de denrées, des organisations agricoles générales, des partenaires potentiels et des agriculteurs pour discuter des programmes actuellement offerts, des améliorations et des besoins à long terme. Un processus permanent de consultation avec l'industrie nous permet de veiller à répondre aux besoins de plus en plus sophistiqués de l'industrie agro-alimentaire.

Au cours du dernier exercice, nous avons réussi à mieux définir les besoins et les possibilités du marché en effectuant à une évaluation approfondie des vecteurs internes et externes de son évolution. Dans la mesure où elle comprend ces vecteurs, AGRICORP pourra élaborer des stratégies lui permettant de cibler les possibilités pertinentes du marché en fonction des besoins de l'industrie.

Nous poursuivons notre collaboration avec l'industrie pour mener une analyse commerciale de l'innocuité et de la qualité des aliments, ainsi que des procédures de protection de l'identité pour le marché de la vérification, en plus du Cadre

stratégique pour l'agriculture et du programme amélioré d'assurance-récolte. Puisque ce marché évolue rapidement, AGRICORP continuera à surveiller ses tendances et le potentiel qu'il recèle et à essayer de comprendre le milieu de la concurrence.

Investissement communautaire

Les ressources humaines forment le pilier de notre organisation. Notre personnel démontre un niveau très développé d'engagement envers l'agriculture et le secteur agricole.

AGRICORP comprend l'importance d'appuyer l'avancement de l'agriculture et le leadership dans cette industrie. Nous sommes fiers de parrainer 4-H Ontario et le Programme avancé de leadership agricole. L'engagement d'AGRICORP envers ces programmes va au-delà d'un soutien financier.

Nous encourageons vivement notre personnel à appuyer ces programmes ainsi que les programmes similaires et à y participer afin d'enrichir leur vie professionnelle et le secteur de l'entreprise.

Le fonds de bienfaisance et le fonds d'activités sociales gérés par les employés d' AGRICORP contribuent à la Ronald McDonald House de Hamilton. Depuis 1997, une aide financière de plus de 15 000 $ a été versée à cette cause louable.

Les employés d' AGRICORP ont également parrainé le premier tournoi de golf classique annuel Ron Ellis/ACSM pour appuyer les efforts que déploie l'Association canadienne pour la santé mentale afin de susciter une sensibilisation aux questions de santé mentale dans notre collectivité.

Aperçu des programmes et des services

Assurance-récolte

L'assurance-récolte est un programme fédéral-provincial qui protège les agriculteurs contre les baisses de rendement causées par des conditions météorologiques défavorables. Le Programme Canada-Ontario d'assurance-récolte a été lancé en Ontario en 1967. Depuis sa création, les agriculteurs ontariens ont reçu plus de 1,5 milliard de dollars en règlements de sinistres, ainsi que d'autres avantages tels que garanties, meilleures rentrées de fonds et tranquillité d'esprit.

L'assurance est offerte sur 56 cultures commerciales en Ontario. AGRICORP continue d'améliorer ces régimes tout en se classant parmi les chefs de file pour la conception et la mise en oeuvre de nouveaux produits à l'échelle mondiale et en prenant des initiatives telles que l'instauration du premier système d'assurance basé sur un facteur météorologique pour le fourrage.

Les coûts administratifs sont partagés à parts égales entre les deux ordres de gouvernement. AGRICORP est reconnue comme étant le fournisseur le plus efficace d'assurance-récolte au Canada. Plus de 19 000 agriculteurs ontariens ont actuellement une assurance-récolte, qui couvre plus de 4 millions d'acres et totalise 1,5 milliard de dollars en couverture annuelle. Les producteurs ontariens ont également accès à la couverture la plus élevée d'Amérique du Nord en matière d'assurance-récolte.

Revenu de marché

Pour le moment, il n'existe pas d'accord fédéral-provincial sur le revenu de marché pour les campagnes agricoles après 2002. Cependant, AGRICORP s'engage à respecter les engagements pris pour 2002 et elle est disposée à exécuter le programme de nouveau en 2003 dans la mesure où ce mandat lui sera confié.

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Le Programme de protection financière des producteurs de céréales protège les intérêts financiers des producteurs de l'Ontario qui vendent du maïs-grain, du soya et du canola à des détaillants autorisés ou qui entreposent des céréales ou des oléagineux chez des exploitants de silos autorisés. En vertu d'un contrat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, AGRICORP octroie des permis à 325 négociants en grains et à 245 entreprises de silos-élévateurs en 400 points différents de l'Ontario. Les ventes de grain annuelles couvertes par ce programme se chiffrent à plus de 1,1 milliard de dollars. Le programme est financé par le ministère, les producteurs et les négociants en grains.

Programme de crédit laitier

Le programme de crédit laitier protège les intérêts financiers des producteurs laitiers en évaluant les moyens financiers des laiteries provinciales. AGRICORP analyse les états financiers trimestriels et annuels des 50 usines de transformation de produits laitiers de l'Ontario, qui achètent pour 1,5 milliard de dollars de lait aux producteurs chaque année. AGRICORP exécute le programme de crédit laitier en vertu d'un contrat avec Dairy Farmers of Ontario.

Programmes et services de vérification

Virus de la sharka

AGRICORP, en vertu d'un contrat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, appuie la stratégie fédérale-provinciale d'éradication du virus de la sharka en Ontario. Particulièrement, dans la région du Niagara, AGRICORP mène une enquête de dépistage globale dans les vergers et une enquête de dépistage limitée à des arbres et arbustes ornementaux spécifiques dans les régions urbaines.

En 2002, plus de 200 000 échantillons de vergers et plus de 24 000 échantillons résidentiels ont été prélevés. Les prélèvements ont coûté au gouvernement 30 % de moins qu'en 2001.

AGRICORP fournit également une aide financière aux fruticulteurs commerciaux et aux pépiniéristes dont les vergers ou le stock ont été touchés par ce virus. Jusqu'à présent, AGRICORP a versé approximativement 5,7 millions de dollars pour compenser de telles pertes.

Échantillonnage du tabac
Aux termes d'un contrat avec la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune, AGRICORP prélève des échantillons sur les livraisons de tabac afin d'assurer l'observation des normes provinciales.

Vérification des produits
Conformément à un contrat avec l'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO), AGRICORP fournit des services de vérification des produits afin d'aider à assurer la stabilité du marché des producteurs d'oeufs. Ce service d' AGRICORP répond à trois besoins prioritaires :

- vérifier que les oeufs expédiés vers des casseries arrivent effectivement à destination;
- vérifier l'exactitude du poids et de la taille des oeufs expédiés;
- vérifier que les oeufs qui arrivent aux casseries sont décoquillés et transformés et qu'ils ne sont pas introduits sur le marché des oeufs frais.

Assurance de la qualité
Aux termes d'une alliance avec la Commission canadienne des grains, AGRICORP fournit des services d'échantillonnage de produits pour le grain expédié. En vertu d'un contrat conclu avec diverses agences de commercialisation, AGRICORP fournit des services d'échantillonnage de produits aux fins de vérification de la qualité.

Services à valeur ajoutée

Inscription des entreprises agricoles
AGRICORP exécute le Programme d'inscription des entreprises agricoles aux termes d'un contrat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. En vertu de ce programme, les entreprises agricoles qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 $ ou plus doivent s'inscrire chaque année. Outre la gestion de la perception et du règlement des droits d'inscription, AGRICORP réunit des données sur la production agricole afin d'aider le ministère à élaborer une politique publique saine. En 2002, AGRICORP a traité plus de 50 000 demandes, lesquelles ont généré plus de 7,6 millions de dollars pour les organisations agricoles générales en Ontario.

Produits adaptés à une industrie en évolution

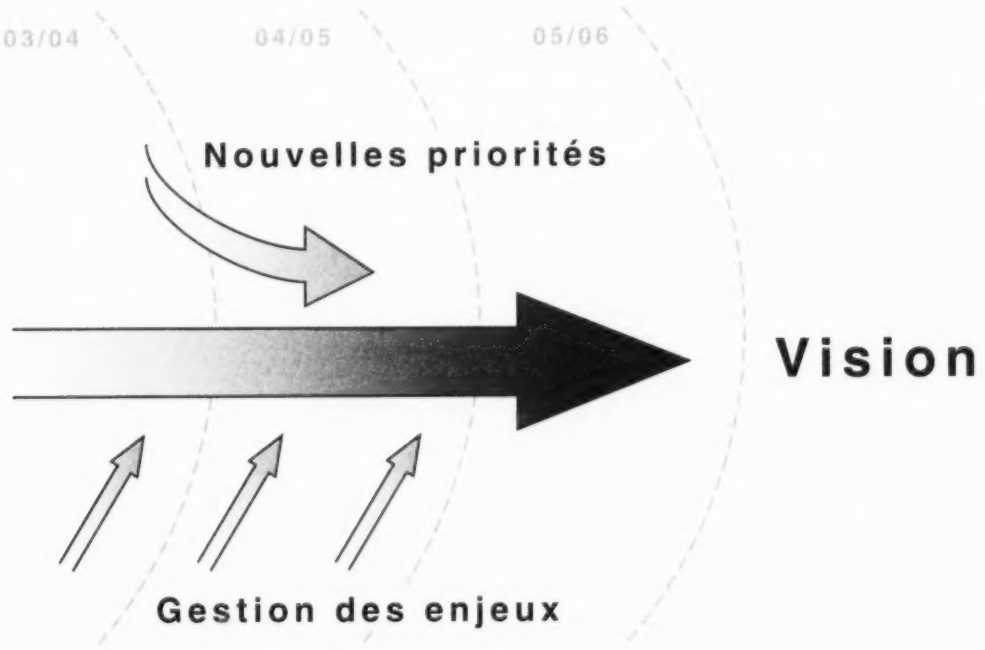

Si l'industrie agro-alimentaire évolue, il en va de même pour le milieu dans lequel AGRICORP exerce ses activités. Ces changements offrent à AGRICORP un certain nombre de nouveaux débouchés. Par exemple, le Cadre stratégique pour l'agriculture a le potentiel d'améliorer les programmes de gestion des risques parrainés par le gouvernement, y compris l'assurance-récolte, produit de base traditionnel d'AGRICORP. La demande d'attributs particuliers pour les aliments et pour leur salubrité de la part des consommateurs crée une demande en services de vérification dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

C'est en prévision de ces changements qu' AGRICORP a mis au point un plan triennal stratégique. Au moyen de ce plan, AGRICORP veut remplacer son rôle actuel de fournisseur de programme d'assurance-récolte subventionné par celui de fournisseur de produits et de services variés de gestion des risques. Ce plan établit des priorités claires pour les années à venir et offre la souplesse nécessaire pour répondre aux priorités et aux enjeux nouveaux.

La phase 1 de ce projet est le plan d'activités d'AGRICORP pour 2003-2004. Les quatre objectifs stratégiques pour le prochain exercice sont les suivants :

- Activités équilibrées : jeter des bases solides sur lesquelles créer de nouveaux débouchés en renforçant nos relations avec les intervenants et en raffermissant nos procédures internes.

- Amélioration continue : améliorer continuellement notre façon de planifier, de perfectionner les produits existants et d'en élaborer de nouveaux afin d'assurer l'intégrité et la qualité inégalées de ces produits.
- Communication efficace : en nous engageant dans un dialogue ouvert avec nos clients internes et externes, nous veillerons à demeurer sensibles à leurs besoins immédiats et à long terme.
- Apprentissage : nous ferons le nécessaire pour faire de l'agence un milieu d'apprentissage qui encourage l'innovation et le rendement supérieur par le développement et l'amélioration des compétences et par l'adoption de la technologie.

Tout en continuant d'accorder une attention particulière aux produits et aux services qui appuient et améliorent la durabilité et la rentabilité des entreprises agricoles, nous développerons nos activités dans quatre domaines clés : gestion des risques commerciaux, vérification, administration et services d'information. Nous exploiterons des produits innovateurs et ciblés de gestion des risques qui viendront compléter notre infrastructure actuelle. Les services tels que la traçabilité et la gestion de l'information sont une grande priorité pour l'industrie agroalimentaire. En ce qui concerne le marché de la vérification de la chaîne d'approvisionnement, AGRICORP concentrera ses efforts sur les activités se déroulant au sein même de l'entreprise agricole et sur la manutention.

Faits saillants des finances

Caisse d'assurance-récolte

Pour la campagne agricole 2002, les primes se sont élevées au total à 97,7 millions de dollars, une hausse de 38 % par rapport à l'année précédente. Les trois principaux facteurs qui ont contribué à cette augmentation sont notamment :

- la majoration des taux de primes résultant du nombre extraordinaire de réclamations pour les campagnes agricoles 2000 et 2001, qui se sont chiffrées à près de 400 millions de dollars;
- la valeur accrue des cultures assurées, qui a fait croître la responsabilité de 13 %;
- une augmentation de 6,4 % du nombre d'acres assurés.

Les réclamations pour la campagne agricole 2002 se sont élevées à plus de 143 millions de dollars, ce qui représente le quatrième paiement en importance au cours des 36 ans d'histoire de la Caisse d'assurance-récolte.

Le résultat a été une perte d'exploitation de 51,8 millions de dollars, ce qui a réduit le solde de la Caisse à 140,7 millions de dollars.

Le tableau 1 compare les primes des producteurs aux indemnités versées pour les deux plus grandes pertes de récoltes en 2002 :

Tableau 1 : Primes des producteurs et indemnités versées pour la récolte de maïs et de soya de 2002

Récolte	Primes des producteurs	Indemnités versées
Soya	15,3 millions	52,4 millions
Maïs	15,1 millions	55,9 millions

Les intérêts créditeurs et les revenus de placements ont totalisé 10,9 millions de dollars pour l'année, ce qui représente une baisse de 40 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat est principalement attribuable au solde inférieur de la Caisse d'assurance-récolte, ainsi qu'à une baisse des taux de rendement du marché. Les revenus des intérêts et des placements en tant que pourcentage du solde de la Caisse pour 2002-2003 ont été de 5,67 %, comparativement à 6,13 % l'année précédente.

La gestion des placements est assurée conformément aux exigences législatives et aux politiques approuvées par le conseil d'administration et soumise à la supervision de ce dernier ainsi qu'à des examens trimestriels effectués par des vérificateurs externes.

Programme du revenu de marché

L'accord Canada-Ontario sur le revenu de marché a expiré à la fin de la campagne agricole 2002. La couverture pour la campagne 2002 a été de 90 % du rendement agricole moyen et de 90 % du prix moyen indexé sur une période de 15 ans. Le programme est prolongé d'un an pour permettre la collecte de données concernant les prix. Pour les cultures dont le prix du marché moyen en 2001 a chuté sous le prix garanti, les paiements ont été calculés et envoyés aux producteurs de grains et d'oléagineux inscrits. Les paiements versés aux producteurs ont été réduits d'un tiers pour tenir lieu de primes des producteurs.

En 2002, 47,4 millions de dollars ont été distribués aux producteurs inscrits de l'Ontario pour la campagne agricole 2001, ce qui a réduit le solde du Programme d'assurance du revenu de marché à 92,1 millions de dollars.

Fonds d'administration générale

Le Fonds d'administration générale sert à couvrir les frais de gestion et d'administration de la Caisse d'assurance-récolte et du Programme d'assurance du revenu de marché. Ces coûts sont partagés à parts égales entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada.

Le Fonds comprend également les recettes et les dépenses liées à l'exploitation de la Division des services commerciaux d'AGRICORP. Les services de la Division comprennent l'échantillonnage, la protection financière, l'inscription des entreprises agricoles et la production de chèques pour les programmes de soutien agricole. Les recettes ont atteint un total de 6,5 millions de dollars, soit une hausse de 57 % par rapport à l'année précédente, hausse qui s'explique principalement par l'augmentation de l'échantillonnage pour le programme d'éradication du virus de la sharka.

Responsabilité de communiquer

Responsabilité de communiquer l'information financière

Les états financiers ci-joints et les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel ont été préparés par la direction. Ils ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements présentés dans les états financiers. Les renseignements financiers donnés ailleurs dans le rapport annuel correspondent à l'information contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, tels que des provisions pour des indemnités non réglées, qui sont nécessairement établis d'après des estimations fondées sur le bon jugement de la direction.

En s'acquittant de sa responsabilité quant à l'exactitude et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques conçues pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que la tenue de livres est adéquate. Les systèmes comprennent des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs adéquate et une séparation des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relatives aux rapports financiers et de contrôle interne. Le conseil se réunit régulièrement pour superviser les activités financières de la société et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant réalisé par le Bureau du vérificateur provincial au nom du gouvernement et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de l'examen et donne un avis au sujet des états financiers de la société.

Randy Jackiw
Le chef de la direction générale

Rolly Stroeter
L'agent en chef des finances

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2003, l'état des résultats de fonctionnement et le solde des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 6 juin 2003

J.R. McCarter, CA
Le vérificateur provincial adjoint

Bilan
au 31 mars 2003

	2003	2002
	(milliers $)	*(milliers $)*
Actif		
Encaisse	1 723 $	3 294 $
Comptes débiteurs (Note 4))	24 782	52 092
Fonds administrés (Note 5)	12 461	13 472
Investissement (Note 6)	150 307	202 527
Sommes dues par le ministre des Finances (Note 7)	96 418	141 099
Immobilisations (Note 8)	1 102	987
	286 793 $	413 471 $
Passif et soldes des fonds		
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 554 $	4 398 $
Primes et recettes non acquises (Note 9)	20 804	11 347
Provision pour indemnités non payées	13 021	65 542
Fonds administrés créditeurs (Note 5)	12 461	13 472
	47 840 $	94 759 $
Soldes des fonds (Notes 1 et 13)		
Fonds d'administration générale	6 067 $	4 213 $
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	140 731	192 564
Programme d'assurance du revenu de marché	92 155	121 935
	238 953 $	318 712 $
	286 793 $	413 471 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Le président du conseil d'administration

Le chef de la direction générale

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds

Fonds d'administration générale

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003

	2003 *(milliers $)*	2002 *(milliers $)*
Recettes		
Fonds de fonctionnement (Note 10)	10 510 $	9 366 $
Ventes, conseils et autres services	6 497	4 124
Intérêts créditeurs	59	151
Frais reçus d'expertise en réassurance (Note 11)	—	1 905
	17 066 $	15 546 $
Dépenses		
Dépenses générales, administratives et de commercialisation	14 580 $	12 288 $
Dépréciation	632	571
	15 212 $	12 859 $
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	1 854 $	2 687 $
Solde, début de l'exercice	4 213 $	1 526 $
Solde, fin de l'exercice	6 067 $	4 213 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003

	2003 *(milliers $)*	2002 *(milliers $)*
Recettes		
Primes des producteurs assurés	48 823 $	35 214 $
Financement des primes – Ontario et Canada (Note 3)	48 823	35 214
Revenu des intérêts et des placements	10 929	18 444
Réassurance reçue (Note 11)	39	71 752
Rentrées sur créances radiées	41	130
	108 655 $	160 754 $
Dépenses		
Indemnités (Note 12)	143 447 $	261 276 $
Réassurance (Note 11)	17 041	7 679
	160 488 $	268 955 $
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(51 833)$	(108 201)$
Solde des fonds, début de l'exercice	192 564 $	300 765 $
Solde des fonds, fin de l'exercice	140 731 $	192 564 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds
Programme d'assurance du revenu de marché
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003

	2003 *(milliers $)*	2002 *(milliers $)*
Recettes		
Financement des primes – Ontario et Canada (Note 3)	14 579 $	45 047 $
Intérêts créditeurs	3 089	5 726
	17 668 $	50 773 $
Dépenses		
Indemnités (Note 12)	47 448 $	61 282 $
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(29 780)	(10 509)
Solde des fonds, début de l'exercice	121 935 $	132 444 $
Solde des fonds, fin de l'exercice	92 155 $	121 935 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Flux de trésorerie
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003

	2003 *(milliers $)*	2002 *(milliers $)*
Mouvements d'encaisse des activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses		
• Fonds d'administration générale	1 854 $	2 687 $
• Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	(51 833)	(108 201)
• Programme d'assurance du revenu de marché	(29 780)	(10 509)
Rajustements effectués pour rapprocher les résultats nets et les fonds fournis par les activités d'exploitation		
• Dépréciation	632	571
• Variation nette du fonds de roulement	26 083 $	24 496 $
Mouvements d'encaisse des activités d'exploitation	(53 044)$	(90 956)$
Mouvements d'encaisse des activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	(747)	(846)
Diminution des placements	52 220 $	91 473 $
Mouvements d'encaisse des activités d'investissement	51 473 $	90 627 $
Augmentation (réduction) nette de l'encaisse	(1 571)	(329)
Encaisse au début de l'exercice	3 294 $	3 623 $
Encaisse à la fin de l'exercice	1 723 $	3 294 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers. Le 31 mars 2003

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Loi de 1996 sur AgriCorp a permis de créer officiellement AgriCorp en tant qu'organisme de la Couronne le 1er janvier 1997. La société a été créée sans capital social. Son mandat est de concevoir et de fournir des programmes de sécurité agricole et des produits et services liés à l'alimentation aux secteurs ruraux, de l'alimentation et des exploitations agricoles de l'Ontario. Les programmes de sécurité actuels comprennent la Caisse d'assurance-récolte et le Programme d'assurance du revenu de marché.

La Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario a été créée en 1966 et fonctionne actuellement en vertu de la Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario). Le programme offre aux producteurs agricoles une protection contre les réductions de production causées par les catastrophes naturelles pour toutes les cultures majeures produites en Ontario.

Le Programme d'assurance du revenu de marché a été créé dans le cadre d'une entente provisoire relative au Régime d'assurance-revenu brut (RARB) conclue entre le gouvernement du Canada et les provinces et est entré en vigueur le 1er avril 1991. Ce programme protège les exploitants agricoles contre les réductions de revenu causées par des baisses des prix de certaines cultures agricoles.

En janvier 2001, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario a confié à

AgriCorp l'administration du Programme d'inscription des entreprises agricoles en vertu de la Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles. En vertu d'un accord conclu avec le ministère, les obligations d'AgriCorp comprennent principalement l'inscription des entreprises agricoles, la collecte des droits d'inscription et, déduction faite d'une redevance administrative, le transfert des droits nets aux organismes agricoles généraux accrédités de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de la société ont été préparés selon les conventions comptables généralement acceptées et prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées à leur coût, moins l'amortissement accumulé. La dépréciation est déterminée selon la méthode de l'amortissement linéaire appliquée à la durée de vie utile estimée des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Mobilier et agencements	4 ans
Véhicules	4 ans
Machines et équipement	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Améliorations locatives	reste de la durée de location

(c) Régime de retraite

Les employés à plein temps participent à un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire administré par une tierce partie. La société participe pour le même montant que les employés. Le coût des prestations de

retraite pour le régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations des gestionnaires. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs marchandes actuelles et les redressements sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle des années de service restantes du groupe d'employés.

(d) Placements

Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes sur la disposition de biens, l'amortissement des primes et des taux d'escompte ainsi que les réductions de valeur sur le marché sont déclarés en revenus de placement. Les mouvements d'encaisse du Programme d'assurance du revenu de marché, de la Caisse d'assurance-récolte et du Fonds d'administration générale et les placements sont séparés pour éviter la nécessité de répartir les revenus de placement. Les placements à court terme sont faits principalement pour obtenir des liquidités et sont limités à une durée de moins d'un an. Les placements à court terme sont déclarés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur du marché. Les placements à long terme sont déclarés au coût après déduction des primes accumulées et des taux d'escompte amortis sur la durée de placement jusqu'à la date d'échéance.

(e) Provision pour indemnités non payées

La provision pour indemnités non payées représente les meilleures estimations des gestionnaires pour les sommes à verser. Certaines variables relatives aux prix des marchandises prises en compte pour le calcul des paiements effectués en vertu du Programme d'assurance du revenu de marché ne peuvent être arrêtées définitivement avant la fin de l'année civile 2003. Certaines demandes d'indemnités de l'assurance-récolte sont demeurées non réglées à la fin de l'exercice et sont calculées soit à partir des montants des règlements, soit à partir d'estimations des gestionnaires.

(f) Comptabilisation des produits

Les primes reçues pendant l'exercice sont reportées pour les cultures qui seront récoltées après la fin de l'exercice.

3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO

(a) Assurance-récolte

L'accord actuel d'assurance-récolte Canada-Ontario est entré en vigueur le 1er avril 1997 et ne comporte pas de date d'échéance précise. Chaque partie peut y mettre fin avec un préavis de deux exercices financiers. Selon les conditions de l'accord, la province et le gouvernement fédéral partagent à parts égales le coût de 50 pour cent des primes, les producteurs payant les 50 pour cent restants. Les deux paliers de gouvernement partagent à parts égales les frais de commercialisation, les frais généraux et les dépenses administratives.

(b) Revenu de marché

En mars 2002, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont prolongé l'accord d'assurance du revenu de marché pour y inclure les campagnes agricoles de 2001 et 2002. Selon les conditions de l'accord, le gouvernement fédéral doit verser 10 millions de dollars au Programme d'assurance du revenu de marché le 1er novembre de chaque année selon la disponibilité des fonds. Le Canada versera également des sommes pour chaque exercice financier en fonction de la disponibilité des fonds consacrés à ce programme. La contribution de l'Ontario au programme est calculée en fonction des fonds résiduels disponibles après déduction des contributions faites aux autres programmes du montant total affecté chaque année au soutien du système de sécurité agricole. La province et le gouvernement fédéral partagent à parts égales les frais de commercialisation, les frais généraux et les dépenses administratives.

Notes afférentes aux états financiers. Le 31 mars 2003

4. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont les suivants :

	2003 (milliers $)	2002 (milliers $)
Financement du gouvernement	17 980 $	48 562 $
Intérêts courus	6	9
Primes des producteurs, montant net	6 021	2 786
Opérations commerciales	775 $	735 $
	24 782 $	52 092 $

5. FONDS ADMINISTRÉS

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie à l'égard de programmes agricoles fonctionnant dans le cadre des divers accords conclus avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Les fonds requis pour assurer les paiements de ces programmes sont fournis par l'Ontario et le Canada.

	2003 (milliers $)	2002 (milliers $)
Fonds administrés		
Placements à court terme	10 452 $	2 396 $
Encaisse (paiements en souffrance)	1 954	11 076
Autres	55 $	— $
	12 461 $	13 472 $
Fonds administrés créditeurs		
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	3 021 $	2 446 $
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	8 863	4 503
Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales du Canada	20	6 282
Programme ontarien d'inscription des entreprises agricoles	169	92
Autres	388 $	149 $
	12 461 $	13 472 $

6. INVESTISSEMENT

Les lois limitent les placements de la société à des instruments de haute qualité et pouvant être encaissés très facilement, tels que des obligations fédérales et provinciales, des billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et d'autres titres approuvés par le ministre des Finances.

(a) Profil du portefeuille

Les placements sont les suivants :

	2003 (milliers $)		2002 (milliers $)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Court terme	19 535 $	19 473 $	33 627 $	33 722 $
Long terme				
Gouvernement du Canada	20 382 $	20 928 $	20 706 $	20 721 $
Gouvernement de l'Ontario	25 708	26 813	32 391	32 837
Autres gouvernements provinciaux	28 825	29 577	34 199	33 826
Services publics provinciaux	45 713	47 214	47 198	46 843
Autres institutions financières	10 144	10 152	34 406	32 968
Total des placements à long terme	130 772 $	134 684 $	168 900 $	167 195 $
Total des placements	150 307 $	154 157 $	202 527 $	200 917 $

(b) Risque des placements

Les taux d'intérêt nominaux pour le portefeuille d'obligations à long terme varient de 5,0 pour cent à 10,25 pour cent, avec un rendement moyen pondéré de 5,81 pour cent. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir des répercussions considérables sur la valeur marchande du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations sont généralement conservées jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels de demandes de prestations différaient de façon significative par rapport aux niveaux attendus et qu'une liquidation de l'actif s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Au 31 mars 2003, une variation d'un pour cent des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence d'environ 4,6 millions de dollars sur la valeur marchande.

(c) Échéances du portefeuille

	2003 (milliers $)	2002 (milliers $)
<1 an	19 535 $	33 627 $
1-3 ans	56 096	25 828
3-5 ans	37 727	65 394
>5 ans	36 949 $	77 678 $
Total	150 307 $	202 527 $

Notes afférentes aux états financiers. Le 31 mars 2003

7. SOMMES DUES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor pour recevoir les contributions du Canada et de l'Ontario au Programme d'assurance du revenu de marché. Les intérêts sont versés sur une base trimestrielle sur la valeur de clôture quotidienne moyenne du compte déterminée d'après le taux moyen d'escompte des bons du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à administrer le Programme et AgriCorp ne peut y avoir accès pour ses activités générales d'exploitation, de financement et d'investissement.

8. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2003			2002
	Coût (milliers $)	*Amortissement cumulé (milliers $)*	*Valeur comptable nette (milliers $)*	*Net Book Value (milliers $)*
Matériel informatique	2 613 $	1 805 $	808 $	846 $
Logiciels informatiques	1 307	1 080	227	65
Améliorations locatives	153	119	34	9
Machines et équipement	122	91	31	61
Véhicules	36	36	—	—
Mobilier et agencements	18 $	16 $	2 $	6 $
	4 249 $	3 147 $	1 102 $	987 $

9. PRIMES ET RECETTES NON ACQUISES

Les primes non acquises représentent les primes payées à l'avance à la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour le blé d'hiver (11,87 millions de dollars), le fourrage (3,07 millions de dollars) et d'autres cultures (4,72 millions de dollars). Ces cultures ne seront récoltées qu'après la fin de l'exercice, ce qui entraine le report des primes. Les recettes non acquises (1,14 million de dollars) comprennent le Fonds de fonctionnement lié à la valeur non amortie des immobilisations.

10. FONDS DE FONCTIONNEMENT

Le Canada et l'Ontario se sont entendus pour partager de façon égale les coûts de l'administration de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario et du Programme d'assurance du revenu de marché. La contribution fédérale ne doit pas être supérieure à celle de la province même si elle représente moins de 50 pour cent des frais engagés. Selon une estimation raisonnable de la charge de travail administrative, ces coûts sont imputés dans une proportion de 95 pour cent à la Caisse d'assurance-récolte et de 5 pour cent au Programme d'assurance du revenu de marché.

11. ACCORD DE RÉASSURANCE

La société gère un programme de réassurance avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes de l'assurance-récolte selon les seuils négociés. Les versements effectués par les compagnies de réassurance représentent des demandes de prestations soumises pour perte de récolte ainsi que des coûts d'expertise engagés par la société.

12. INDEMNITÉS

Les résultats d'exploitation de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour l'exercice comprennent une sousprovision de 0,35 million de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2002 (pour 2001, il y avait une sousprovision de 2,15 millions de dollars). En outre, ces résultats comprennent également une provision pour des indemnités non payées liées aux récoltes de la campagne agricole 2002 s'élevant à 1,02 million de dollars (1,3 million de dollars pour 2001).

Les résultats d'exploitation du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice comprennent une sousprovision de 35,45 millions de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2002 (pour 2001, il y avait une surprovision de 2,9 millions de dollars). En outre, ces résultats d'exploitation comprennent également une provision pour des indemnités non payées liées aux récoltes de la campagne agricole 2002 s'élevant à 12 millions de dollars (64,2 millions de dollars pour 2001).

13. INFORMATION SECTORIELLE

	Fonds d'admin générale	Caisse d'assur récolte	Assur. du revenu de marché	Total 2003	Total 2002
			(milliers $)		
Actif					
Encaisse	1 118 $	605 $	— $	1 723 $	3 294 $
Comptes débiteurs	1 709	15 030	8 043	24 782	52 092
Fonds administrés	12 461	—	—	12 461	13 472
Investissement	4 436	145 871	—	150 307	202 527
Sommes dues par le ministre des Finances	—	—	96 418	96 418	111 099
Immobilisations	1 102	—	—	1 102	987
Interfonds débiteurs (créditeurs)	265	—	(265)	—	—
	21 091 $	161 506 $	104 196 $	286 793 $	413 471 $
Passif					
Comptes créditeurs et charges à payer	1 426 $	87 $	41 $	1 554 $	4 398 $
Primes et recettes non acquises	1 137	19 667	—	20 804	11 347
Provision pour indemnités non payées	—	1 021	12 000	13 021	65 542
Fonds administrés créditeurs	12 461 $	— $	— $	12 461 $	13 472 $
	15 024 $	20 775 $	12 041 $	47 840 $	94 759 $
Solde des fonds	6 067 $	140 731 $	92 155 $	238 953 $	318 712 $

Notes afférentes aux états financiers. Le 31 mars 2003

14. RÉGIME DE RETRAITE

La société a mis en place un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire pour ses employés à plein temps. Ce régime est entré en vigueur le 1er janvier 1997. L'actif du régime est placé dans trois fonds équilibrés et un fonds d'actions mondiales.

	2003 *(milliers $)*	2002 *(milliers $)*
Juste valeur de l'actif du régime – début de l'exercice	2 312 $	1 873 $
Cotisations de la société	286	257
Cotisations des employés	286	257
Paiement des prestations de retraite	(132)	(169)
Rendement de l'actif du régime	(289) $	94 $
Juste valeur de l'actif du régime – fin de l'exercice	2 463 $	2 312 $

D'après l'état financier préparé par l'actuaire du régime de retraite, la valeur actuelle des prestations acquises et la juste valeur de l'actif net disponible pour verser les prestations de retraite se répartissent comme suit :

	2003 *(milliers $)*	2002 *(milliers $)*
Engagements au titre du régime de retraite	3 119 $	2 447 $
Juste valeur de l'actif du régime	2 463 $	2 312 $
Excédent (déficit) du régime de retraite	(656) $	(135) $

Au cours de l'exercice, le régime est demeuré en déficit en raison du faible rendement des placements. Certaines hypothèses ont été émises en vue de déterminer les engagements au titre du régime de retraite. On estime que l'actif du régime rapporte 7,5 pour cent par an et que les augmentations de salaire s'élèvent à 5 pour cent par an et on a choisi une valeur de 7 pour cent comme taux d'escompte.

À ce jour, le passif du régime de retraite de la société se répartit comme suit :

	2003 *(milliers $)*	2002 *(milliers $)*
Passif du régime de retraite – début de l'exercice	54 $	33 $
Dépenses du régime de retraite – de l'exercice	317	278
Cotisations de la société	(286) $	(257) $
Passif du régime de retraite – fin de l'exercice	85 $	54 $

15. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

La société a signé plusieurs accords pour obtenir des services du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. En vertu des conditions de ces accords, la société a versé la somme de 337 492 $ au ministère pendant la durée de l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent des services de poste, de messagerie, de photocopie et des services juridiques. En outre, la société a versé la somme de 317 767 $ à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

16. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES SALAIRES

La rémunération totale des membres du conseil d'administration était de 43 587 $ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 (47 470 $ pour 2002).

La Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public oblige la société à divulguer les noms des employés dont le traitement annuel est supérieur à 100 000 $. Pour l'année civile 2003, aucun salaire d'employé n'a dû être divulgué.

17. ENGAGEMENTS AUX TERMES DE CONTRATS DE LOCATION

La société s'est engagée aux termes d'un contrat de location-exploitation visant des locaux loués dont le loyer minimal à verser sera selon le calendrier suivant :

	(milliers $)
2004	357 $
2005	357
2006	357 $
	1 071 $

Conseil d'administration d'AGRICORP

Le conseil d'administration d'AGRICORP

Le conseil d'administration d' AGRICORP, de gauche à droite, rangée du haut :
Larry Van Acker, Ron Pearson, Owen Dobbyn, Herm Dick (centre), Philip Andrewes (président), Dave Hope, Klaus Wand.

Deuxième rang : Michel Soenens, Maurice Waddick, Henry Aukema.

Absents : Lynne Cohoe, Vice Chair, John Shrubb, Director.

Agents : Randy Jackiw, chef de la direction générale
Rolly Stroeter, trésorier
Lee Ann Lennox, secrétaire générale

Personnel d'AGRICORP

Trevor Acott
Erin Adams
Donna Ahrens
Sara Andres
Eileen Angeles
Karen Arbour
Sandra Augusto
Harry Bardoel
John Barkovic
Michael Becker
Michael Beckett
Bert Beilke
John Bell
Donald Bell
John Bellamy *
Albert Bennink
Curtis Bernard
Robert Birtch
Joan Blackwood
Ellen Blenkiron
Stephanie Blenkiron
Charlene Boutot
Lanna Bowman
Terri Bradmore
Alex Braun
Ian Brebner
Ronald Brooks
Eric Brouwer
Greg Brown
Dennis Brown
Stephen Bryant
Stephen Bujas
Doug Burchill
Jennifer Burdick
James Byers
Marty Byl
Glen Campbell
Katherine Campbell
Brad Carberry
Pauline Carmichael
Angela Carson
Jeanette Carter
Amanda Carver
Lisa Cathcart
Richard Charlebois
Peter Charlton
Joanne Chillingsworth
Matthew Cole
Bill Collins
David Connery
Kristen Coring
Ron Cragg
Ford Crawford
Amanda Creighton
Lauren Cripps
Robert Cruickshank
Paul Cudmore
Janice Culpeper
Brian Curtis
Jennifer Daubney
Keith Davenport
Carolyn Davidson
Ruth Day
Edward DeDecker
Larry Dejaegher
Susan Delafield
Robert Deller
Gamini Delungahwatta
Peter Den Otter
Bart Derbis
Jennifer Desgagnes
Vita Di Leo
Robert Dick
Roger Donais
Dale Dowswell
Ronald Drouin
Niel Edgar
Peter Edisbury
Isaac El Serafi
Jason Emke
Murray Emke
Masoud Ensafi
Paul Epp
Karen Epp
Hans Ewald
Jocelyn Felipe
Mary Ferguson
Dave Fischer
Peter Fisher
Heather Fittante
Ralph Fitzpatrick
Jessica Flynn
Veronica Fodor
Valve Forrest
Sarah Frankis
Bruce Fraser
Harry Fraser
Peter Garner
Rudy Garner
Philippe Gasser
Wayne Gayman
Roger Geysens
Katie Gill
Graham Glasgow
Matthew Glyn-Williams

Personnel d'AGRICORP (suite)

Erin Goldhawk
John Good
Wendell Gourlay
Sean Grace
Joanna Grace
Douglas Green
Kim Green
Kevin Greer
Brenda Grieve
Don Grimshaw
Leo Guilbeault
Geoffrey Guy
Maureen Hagan
Jeff Hagen
Pauline Hall
Kelly Ann Haluska
Julie Harlow
Rozina Haskett
Brian Hasselfelt
Richelle Heffernan
Christina Hein
Michelle Herlick
Betty-Jo Hogan
Kathy Hollands
John Huiser
Nina Iourkova
Stephen Ip
Andrea Iturriaga
Randy Jackiw
Jack Johnson
Heather Johnston
Russell Jull
Reg Kaus
Robin Keith
Shannon Keith
Jamie Kemp
Ron Kendrick
Ashley Kier
Susy Kilby
Jim Konecny
Paul Kopal
Jamie Kreutzwiser
Wendy Kuran
Roger Lafferty
Andrea Lance
Denis Landriault
Stephanie Lavigne
Kimberly Leach
Rejean Leclerc
Theo Leenders
Peter Lenders
Lee Ann Lennox
Yvon Levac
James Little
Lindsay Loeffen
Heidi Loewen
Jim Louks
Claudia Lu
Teresa MacNeil
Ahmed Mahamed
Lori-Ann Marshall
Melissa Marshall
Sarah Mather
Laura McDonald
Bill McDonald
David McDowell
Dave McEachren
John McEwen
Sam McGee
Melissa McGinnity
Sean McGowan
Ronald McKay
Bill McKellar
Robert McKerrall
James McKinlay
Kimberly McNeil
Andy McNiven
Norman McWaters
Cynthia Meikle
William Meinen
Stephanie Merritt
Mark Middleton
Jim Millard
Kristin Miller
Amal Mohamud
Lorne Montgomery
Salvador Moran
Shaun Morrison
William Mous
Allan Moynes
Angela Muggridge
Wayne Myers
Colleen Myronyk
Mark Neufeld
Alfred Neuham
Jamie Nicholls
Brent Nickel
Gail Nisbet
Salmaan Noaman
David Norman
Marlyn O'Connor
Karen O'Reilly
Margaret Orton
Donald Orton
Paul Orton
Ronald Oswald
Tyler Paroshy
Dean Patterson
Keith Patterson
Cara Pauls
Jamie Payton
Robert Peel
Kees Peeters
Bai Peng
Gord Phillips
Andreana Pine
Susan Pohorly
Laura Poirier
Irene Poredos
Gerald Poupart
Lee-Ann Proteau
Bill Quipp
Rico Ramos
Greg Rankin
Paul Renkema
Alan Renning
Robyn Richard
Arthur Rivest
Barry Roberts
Amanda Rolph
Michael Rosenberger
Uldis Roze
Elizabeth Sanders
Janette Sandham-Aiken
James Sangster
Herman Schaap
Peter Schauteet
Tom Schieck
Heidi Schulz
John Schuurs
Edward Scott
Shannon Scull
John Seabrook
John Shepherd
Husseinali Shivji
Anna Siderius
Gail Simkus
Wanda Smithers
Michael Smyth
Louis Soetemans
Robert Spriet
Reg Starr
Michael Steele
Stephen Steinbeck
Chester Stenclik
Scott Stephens
Brad Stevenson
Scott Stewart
Eric Stockwell
Rosaire St-Pierre
Amy Strange
Rolly Stroeter
Cheryl Swann
Anna Szybka
Margaret Taggart
Nicola Tarrant
Peter Thompson
Fred Thomson
John Timmermans
Bill Timmons
Karel Tomecek
Andrew Topp
Mary Treitz
Matt Tulloch
John Tunks
Keith Turnbull
Jason Twardawa
Steve Underhill
Jennifer van Lier
Charles Van Parys
Stephanie Van Ruyven
Josh Van Wieren
Gilbert Vansteelandt
Richard Veenstra
Nick Verburg
Ernest Villneff
Mike Virag
Michael Vlcek
Rose Vlcek
Patricia Wales
Barry Walker
Glen Walker
Maryanne Walker
Robin Wallace
Tara Walters
William White
Murray Wideman
David Williams
Kristin Williamson
Theresa Wilson
Jennifer Winmill
Kent Wolfe
Roxana Wong
Ed Wright
Rodney Wright
Sandra Yee
Dennis Yellowlees
Karl Yung
Melody Zapanta
Maria Zapanta
Mehrdad Zarif-Keyvan
Jim Zavitz
William Zwambag

1041-AC 11/03

AGRICORP™

AGRICORP
P. O. Box 3660, Station Central - 1 Stone Road West
Guelph Ontario N1H 8M4

1-888-247-4999

www.agricorp.com

Ce rapport annuel a été imprimé sur du papier Domtar Sandpiper,
fait à 100 % de déchets de consommation recyclés et traité sans chlore.